

Mois	Jour	Collecte
Dec. 2023	Ven. 01	
	Som. 02	
	Dim. 03	
	Lun. 04	
	Mer. 05	Restes alimentaires
	Mer. 06	Restes alimentaires
	Jeu. 07	
Jan. 2024	Ven. 08	
	Som. 09	
	Dim. 10	
	Lun. 11	
	Mer. 12	Restes alimentaires
	Mer. 13	Restes alimentaires
	Jeu. 14	
Fev. 2024	Ven. 15	
	Som. 16	
	Dim. 17	
	Lun. 18	
	Mer. 19	Restes alimentaires
	Mer. 20	Restes alimentaires
	Jeu. 21	
Mar. 2024	Ven. 22	
	Som. 23	
	Dim. 24	
	Lun. 25	
	Mer. 26	Restes alimentaires
	Mer. 27	Restes alimentaires
	Jeu. 28	
Avr. 2024	Ven. 29	
	Som. 30	
	Dim. 31 (Février)	
	Lun. 01 (Février)	
	Mer. 02	Restes alimentaires
	Mer. 03	Restes alimentaires
	Jeu. 04	
Mai. 2024	Ven. 05	
	Som. 06	
	Dim. 07	
	Lun. 08	
	Mer. 09	Restes alimentaires
	Mer. 10	Restes alimentaires
	Jeu. 11	
Juin. 2024	Ven. 12	
	Som. 13	
	Dim. 14	
	Lun. 15	
	Mer. 16	Restes alimentaires
	Mer. 17	Restes alimentaires
	Jeu. 18	
Juil. 2024	Ven. 19	
	Som. 20	
	Dim. 21	
	Lun. 22	
	Mer. 23	Restes alimentaires
	Mer. 24	Restes alimentaires
	Jeu. 25	
Août. 2024	Ven. 26	
	Som. 27	
	Dim. 28	
	Lun. 29	
	Mer. 30	Restes alimentaires
	Mer. 31	Restes alimentaires
	Jeu. 01	
Sept. 2024	Ven. 02	
	Som. 03	
	Dim. 04	
	Lun. 05	
	Mer. 06	Restes alimentaires
	Mer. 07	Restes alimentaires
	Jeu. 08	
Oct. 2024	Ven. 09	
	Som. 10	
	Dim. 11	
	Lun. 12	
	Mer. 13	Restes alimentaires
	Mer. 14	Restes alimentaires
	Jeu. 15	
Nov. 2024	Ven. 16	
	Som. 17	
	Dim. 18	
	Lun. 19	
	Mer. 20	Restes alimentaires
	Mer. 21	Restes alimentaires
	Jeu. 22	
Nov. 2024	Ven. 23	
	Som. 24	
	Dim. 25	
	Lun. 26	
	Mer. 27	Restes alimentaires
	Mer. 28	Restes alimentaires
	Jeu. 29	
Nov. 2024	Ven. 30	
	Som. 31	

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi suivant). ATTENTION : si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée.

<https://calendrier.smicval.fr/>

BULLETIN MUNICIPAL
LE
P'TIT STEPHANOIS

Janvier 2024

Chères Stéphanoises, Chers Stéphanois,

*Une année s'est achevée et une nouvelle commence...
Ce premier bulletin municipal de l'année est l'occasion pour mon conseil municipal et moi-même de vous présenter nos vœux de bonheur et de bonne santé pour cette nouvelle année.*

L'année 2023 a été marquée par une actualité très marquante, les guerres, l'inflation et bien d'autres sujets ont marqué l'année passée.

Je souhaite que cette année 2024 vous apporte à vous et vos proches beaucoup de joie dans votre vie et dans votre travail et qu'elle apporte une récolte généreuse à nos viticulteurs sans bouleversement climatique.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien à vous,

Françoise Décamps

Nous vous invitons à visiter notre site Web, vous y trouverez des informations importantes sur la commune et les démarches administratives :

<https://www.saintetiennedelisse.fr/>



Repas de Noël des aînés

du
17 décembre 2023



C'est avec grand plaisir que la municipalité a pu de nouveau organiser le traditionnel repas des aînés. Une trentaine de personnes s'était réunie autour d'un très bon repas servi par le traiteur « David Cuisine l'Essentiel » qui aura régalingé toutes les papilles ! Un loto était ensuite organisé avec de nombreux lots à gagner. L'ambiance festive et conviviale nous rappelle l'importance de ces moments d'échange !



Menu :

Soupe Angevine avec amuse bouches.

- ❖ Potage du moment
- ❖ Vol au vent
- ❖ Trou normand
- ❖ Pointe à l'os sur le grill sauce forestière, gratin dauphinois
- ❖ Fromage 3 sortes
- ❖ Gâteau aux noix du Périgord, crème anglaise
- ❖ Café



Services intercommunaux :

Enfance et Jeunesse :

Petite enfance 0-3 ans :



Relais des Assistants Maternels (RAM)

Animatrice du RAM : Mme DUCATE Marie

N° téléphone : 05.57.50.28.74

Courriel : ram@grand-st-emilionnais.org

Accueil sur rendez-vous de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, et de 9h à 12h le mercredi

Crèche Multi accueil "les P'tits Lutins"

Grand Pontet 33330 SAINT-EMILION

Contact : 05 57 24 63 30

Mail : les-petitslutins@orange.fr

Capacité d'accueil : 31 places

Micro Crèche Saint Pey d'Armens

2 lieu dit le Bourg 33330 Saint Pey d'Armens

Contact : 05 57 46 05 32

Mail : les-petitslutins@orange.fr

Capacité d'accueil : 10 places

L'enfance 3-17 ans :

La Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais regroupe 4 centres de loisirs sur son territoire. Ils accueillent vos enfants de 3 à 17 ans selon les structures.

Centre de Loisirs « 1.2.3 Soleil » à Puisseguin

Capacité d'accueil: 120 places

Tel : 05.57.74.21.27 ou 09.64.14.69.06.

Courriel : alshpuisseguin@grand-st-emilionnais.org

Centre de Loisirs à Belvès de Castillon

Capacité d'accueil: 30 places

Tel : 06.47.94.72.60

Courriel : clsh-belvesdecastillon@orange.fr

Centre de Loisirs à Sainte-Terre

Capacité d'accueil: 50 places

Tel : 05.57.47.11.25

Courriel : sainteterre.alsh@orange.fr



Centre de Loisirs « La Mosaïque » à Vignonet

Capacité d'accueil: 80 places

Tel : 05.57.24.66.13

Courriel : clshlamosaique@orange.fr

Nouvelle dénomination et numérotation des routes



Le nouvel adressage de la commune est enfin terminé et les panneaux de rue ont été installés en fin d'année 2023.

Nous vous rappelons que l'adresse est un lien indispensable. Une adresse de qualité est l'assurance d'un accès rapide pour les services d'urgence et de secours et peut sauver des vies. Elle facilite les services à domicile.

Elle simplifie les raccordements (eau, gaz, électricité, internet). Elle permet des livraisons plus sûres et plus rapides (courriers et colis).

Pour celles et ceux qui ne les auraient pas encore retirées, les plaques contenant les numéros de rue sont disponibles en mairie.

Vous pouvez les retirer aux jours et heures suivants :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi 09h00-12h00 et 13h30-16h00.

Dans le cas où vous ne pourriez vous rendre disponible aux jours et heures ci-dessus, merci d'en informer la mairie.

Pour les retardataires, vous pouvez commander vos plaques en mairie (sur simple appel téléphonique ou envoi d'un mail) avant le 31 janvier 2024, dernier délai.

Elections 2024

Les prochaines élections sont les élections européennes des 8 et 9 juin 2024.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

Inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

A l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- *Un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité)*
- *Un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité)*

*Vous pouvez aussi vous inscrire en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir en plus des documents ci-dessus, le formulaire cerfa n°12669*2 de demande d'inscription.*

Histoire des Croix de Saint-Etienne-de-Lisse – Episode 1

11

Saint-Étienne-de-Lisse

LA CROIX DE BERNATEAU

En suivant la D245 vers l'est, on aperçoit le village de Saint-Etienne de Lisse.

Quelques centaines de mètres avant l'église, à gauche, il y a les ruines d'une chapelle. C'est la chapelle de Saint-Fort. Les premières mentions apparaissent au XII^e siècle : « ad Sanctum Fortem » (20 mars 1274).¹⁸ D'après R. Guinodie, elle fut « *achevée de ruiner par la révolution de 1789* ». ¹⁹

Actuellement, il n'y a aucune croix. Toutefois, E. Piganeau fait une description de l'édifice en 1875. Il signale « *un pignon... surmonté autrefois d'une petite croix, et où une petite porte ogivale à simples moulures donne accès dans l'édicule complètement obstrué de ronces, d'arbustes et de décombres* ». ²⁰



Aucune date ni inscription ne figure sur la croix.

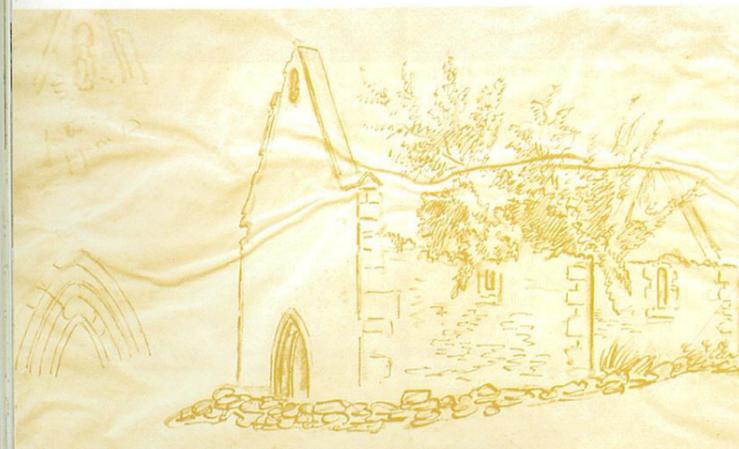
Cent mètres avant l'église de Saint-Etienne de Lisse se dresse la croix de Bernateau.

C'est une croix de carrefour, sur une patte d'oie, à la jonction de la D 245 et d'un chemin conduisant vers le nord à Tourans. Elle est entièrement en pierre.

Le socle est posé directement sur le sol, sans emmarchement. Il est formé de 3 assises et d'une corniche de pierre. L'ensemble mesure 1,06 m de haut x 0,70 m x 0,70 m. La corniche, évasée dans sa partie supérieure (sauf sur la face arrière de la croix), reçoit un fût de base carrée, s'aminçant très légèrement vers le haut, d'environ 1 m de hauteur. Sur ce fût, la croix elle-même, à arêtes vives, dont les trois branches supérieures sont égales, est orientée est-ouest.

E. Piganeau, chapelle Saint-Fort, S.A.B., fonds Piganeau.

E. Piganeau, vue depuis la croix de Bernateau, S.A.B., fonds Piganeau.



¹⁸ J.C. Tölg, *Occupation du sol et peuplement dans l'ancienne Jurisdiction de saint-Emilion*, tome II, p. 46.
¹⁹ R. Guinodie, *Histoire de Libourne*, tome III, p. 89.
²⁰ E. Piganeau, *Eglise de Saint-Etienne de Lisse*, B.S.A.B., 1875, tome II, p. 129-138.

Services intercommunaux :

Séniors :



Les Sén'actions :

Ce sont des animations qui s'adressent aux personnes âgées de 55 ans et plus, habitant sur le territoire du Grand Saint-Emilionnais.

Les animations ont lieu sur une commune différente chaque semaine.

Quelle que soit la commune, elles sont ouvertes à tous.

Les animations sont gratuites. Pas besoin de s'inscrire.

Les activités sont menées par le service action sociale.

Selon les animations, des intervenants extérieurs peuvent participer.

Contact : actionsociale2@grand-st-emilionnais.org

Téléphone : 05 57 55 21 60 / 07 86 28 91 57

Retrouvez le programme des animations sur

<https://www.grand-saint-emilionnais.fr/actions-seniors/>

Commémoration du 11 novembre 1918

La cérémonie commémorative du 105e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, s'est tenue le samedi 11 novembre 2023 à 11h00 au monument aux morts du cimetière de la commune.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif était offert à la population ainsi qu'un goûter aux enfants présents.

Madame le Maire a rendu un hommage aux soldats morts pour la France en présence d'une partie de la population, du conseil municipal et d'élèves de l'école qu'elle remercie pour leur participation.



Recensement militaire et citoyen :

Vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16e anniversaire.

Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche est obligatoire, notamment pour passer des examens scolaires, ainsi que pour l'obtention du permis de conduire

L'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place en mairie (pour les mineurs) muni des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Ou bien directement sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

ANIMATIONS JAN-FÉV 2024

MARDI 9 JANVIER 9H30-12H00
ST-ÉMILION Blind Test !
Siège de la CdC

JEUDI 11 JANVIER 9H30
ARTIGUES DE L. Balade 6-7kms
Parking de l'église

JEUDI 18 JANVIER 9H30
FRANCS Balade 6-7kms
Parking Salle des F.

MARDI 23 JANVIER 9H30-12H00
PUISSEGUIN ATELIER CUISINE (possibilité de jouer aux cartes)
Centre Loisirs

JEUDI 25 JANVIER 9H30
NÉAC Balade 6-7kms
Parking Salle des F.

JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 9H30
ST-PHILIPPE Balade 6-7kms
Parking Mairie

MARDI 6 FÉVRIER 9H30-12H00
ST-ÉMILION Formation gestes de premiers secours
Siège de la CdC

JEUDI 8 FÉVRIER 9H30
BELVES DE C. Balade 6-7kms
Parking église

MARDI 13 FÉVRIER 15H00-17H00
ST-ÉMILION Atelier bricolage + goûter avec les résidents ORPEA de Ste-Terre et la Résidence Autonomie de St-Sulpice
Siège de la CdC

JEUDI 15 FÉVRIER 9H30
ST-SULPICE DE F Balade 6-7kms
Parking école

Pour les personnes ayant des problèmes ou des difficultés pour se déplacer, n'hésitez pas à vous rapprocher du service de transport à la demande géré par la région ou à prendre contact avec l'animatrice pour organiser un possible covoiturage avec les séniors véhiculés.

Pour les personnes ayant des problèmes ou des difficultés pour se déplacer, n'hésitez pas à vous rapprocher du service de transport à la demande géré par la région ou à prendre contact avec l'animatrice pour organiser un possible covoiturage avec les séniors véhiculés.